



la CGT trésor Corse du Sud

Compte rendu de la CAP locale Catégorie C du 28 mars 2008

Déclaration liminaire des élus CGT

La Cap locale de ce jour doit donner son avis entre autre sur la constitution des tableaux d'avancement aux grades d'Agent administratif principal 2ème classe et 1^{ère} classe.

Sur cette question, les élus CGT qui siègent pour la première fois depuis de nombreuses années, tiennent à rappeler les revendications de la CGT, à savoir : un déroulement de carrière linéaire avec la suppression des grades non fonctionnels de la catégorie C et le retour à un système centralisé plus équitable.

En effet, la procédure déconcentrée conduit les directions locales à déterminer elle même les agents qui pourront être retenus sur ce tableau, et par là même, restreint les limites d'un plan de qualification.

Au vu du tableau 2008, cette sélection ouvre la porte aux inégalités de traitement entre les agents : 4 promus pour 5 agents ayant vocation en AAP 2^e classe et 8 promus pour 21 agents ayant vocation en AAP 1^{ère} classe.

Les élus CGT rappellent leur désaccord sur le critère de la notation et revendiquent le seul critère de l'ancienneté, la suppression des quotas et la promotion automatique au-delà du 8^{ème} échelon.

Dans le contexte de la fusion DGCP/DGI, à laquelle nous sommes bien entendu opposés telle qu'elle est décidée par le ministre, les élus CGT proposent de prendre en compte dès cette année l'effort d'adaptation et de qualification que cette réforme nous promet, en proposant et en classant l'ensemble des agents ayant vocation au grade supérieur.

3 sujets étaient à l'ordre du jour de la CAP.

- 1) le premier concernant l'approbation du PV de la réunion du 09 novembre 2007 à laquelle la CGT ne siégeait pas, nous nous sommes abstenus au moment du vote.

2) Le deuxième sujet concernait le tableau d'avancement des AA1 vers AAP2 et des AAP2 vers AAP1.

AA1 vers AAP2 : 5 agents ayant vocation et un ratio de 4 agents pouvant être classés.

Sachant que les agents classés localement l'an dernier mais non retenus au niveau national, sont d'office intégrés en priorité sur la liste 2008, le classement proposé par la Direction a suivi les critères nationaux (avoir atteint le 5^{ème} échelon au 31/12/07 et compter au moins 6 ans de service effectif dans le grade d'AA1 ex AR).

Liste retenue en CAP locale :

- 1) BERETTI Patrick
- 2) COTI Cécile
- 3) COLONNA de LECA Fabienne
- 4) LENCI Dominique

VOTE : CGT = abstention, FO = abstention, Administration = pour.

AAP2 vers AAP1 : 21 agents ayant vocation et un ratio de 8 agents pouvant être classés. Sachant que les agents classés localement l'an dernier mais non retenus au niveau national, sont d'office intégrés en priorité sur la liste 2008, le classement proposé par la Direction a suivi les critères nationaux (avoir atteint le 7^{ème} échelon au 31/12/07 et compter au moins 5 ans de service effectif dans le grade d'AAP2).

Liste retenue en CAP locale :

- 1) LARIVE Marie-Christine
- 2) ZANNINI Rosaline
- 3) GIACOMETTI José
- 4) BLANCHET Murielle
- 5) CIARDIELLO Gérard
- 6) LECA Christine
- 7) PIETRI Laurence
- 8) ROSSI Chantal

La Direction a proposé de classer la 9^{ème} personne sur la liste soit BONINI Rose Marie.

VOTE : CGT = abstention, FO = abstention, Administration = pour.

L'abstention de la CGT n'est pas orientée contre les personnels proposés mais s'explique par le rejet des critères de choix retenus par la DGCP (notation) et le refus de la Direction locale de classer tous les agents ayant vocation.

3) le 3^{ème} sujet concernait les demandes de mutations internes.

Pour cause de renoncement de la part de l'agent, cette demande n'a pas été examinée.

Elue CGT : PAOLINI Catherine

Suppléante CGT : BERETTI Marie Antoinette

Appelée en tant qu'expert CGT : COLONNA de LECA Fabienne

Compte rendu de la CAP locale catégorie B **du 28 mars 2008**

Déclaration liminaire des élus CGT

La Cap locale de ce jour doit donner son avis entre autre sur la constitution des tableaux d'avancement aux grades de contrôleur 1^{ère} classe.

Sur cette question, les élus CGT qui siègent pour la première fois depuis de nombreuses années, tiennent à rappeler les revendications de la CGT, à savoir : un déroulement de carrière linéaire avec la suppression des grades non fonctionnels de la catégorie B et le retour à un système centralisé plus équitable.

En effet, la procédure déconcentrée conduit les directions locales à déterminer elle même les agents qui pourront être retenus sur ce tableau, et par là même, restreint les limites d'un plan de qualification.

Au vu du tableau 2008, cette sélection ouvre la porte aux inégalités de traitement entre les agents : 4 promus pour 9 agents ayant vocation.

Les élus CGT rappellent leur désaccord sur le critère de la notation et revendiquent le seul critère de l'ancienneté, la suppression des quotas et la promotion automatique au-delà du 7^{ème} échelon.

Dans le contexte de la fusion DGCP/DGI, à laquelle nous sommes bien entendu opposés telle qu'elle est décidée par le ministre, les élus CGT proposent de prendre en compte dès cette année l'effort d'adaptation et de qualification que cette réforme nous promet, en proposant et en classant l'ensemble des agents ayant vocation au grade supérieur.

3 sujets étaient à l'ordre du jour de la CAP.

1) le premier concernant l'approbation du PV de la réunion du 09 novembre 2007 à laquelle la CGT ne siégeait pas, nous nous sommes abstenus au moment du vote.

2) le deuxième sujet concernait le tableau d'avancement des C2 en C1.
9 agents ayant vocation et un ratio de 4 agents pouvant être classés.

Sachant que les agents classés localement l'an dernier mais non retenus au niveau national, sont d'office intégrés en priorité sur la liste 2008, le classement proposé par la Direction a suivi les directives nationales (avoir atteint le 7^{ème} échelon au 31/12/07 et compter au moins 5 ans de service effectif dans le grade de C2) et a, par ce fait, déclassé un agent qui avait eu une note négative 3 ans plus tôt.

A la demande de nos collègues élus FO, la Direction a fini par accepter le classement de cet agent en 5^{ème} position, ce qui lui donnera l'assurance d'être premier sur la liste la prochaine fois.

La CGT qui elle, a demandé le classement des 9 agents ayant droit dans sa déclaration liminaire, n'est pas intervenue à nouveau.

Liste retenue en CAP locale :

- 1) LECA Hilaire
- 2) LIVRELLI Noël
- 3) BERTRAND Pascale
- 4) PERETTI Baptistine
- 5) DANESI Patrick

VOTE : CGT = abstention, FO = abstention, Administration = pour.

3) le 3^{ème} sujet concernait les demandes de mutations internes.

Sur 5 demandes inscrites au tableau, seules 2 ont été satisfaites : la première entérine la mutation au 01/02/08 de MICHEL Josette à la TG et la deuxième celle de LIVRELLI Itria au 01/04/08 à Sainte Marie Sicche.

Les 3 autres devront attendre, en particulier pour celles provenant de postes en sous-effectif.

VOTE : CGT = abstention, FO = pour, ADMINISTRATION = pour.

La CGT s'est abstenue puisque toutes les demandes qui correspondent à des convenances personnelles n'ont pas été satisfaites.

Elus CGT : MONDOLONI Jean Baptiste et BERTRAND Pascale

Suppléante CGT : OGOR Annick

Appelé en tant qu'expert CGT : ANDREANI Jacques

La CGT rappelle que les listes locales ne constituent pas des tableaux d'avancement.

Elles seront proposées aux CAP centrales pour détermination.

La CGT souligne l'importance du critère « notation » dans ces tableaux (voir exemple du tableau de C2 en C1 où un agent est déclassé et perd donc un an pour sa progression de carrière) et invite tous les personnels mécontents de leur note à utiliser les voies de recours qui leur sont offertes par l'Administration.